



suppression de la prime d'ancienneté

Par **Celingal**, le **04/11/2020** à **10:25**

Bonjour

Je suis au chômage partiel depuis mi mars 2020 en raison du Covid.

Depuis 2 mois Septembre /octobre, ma prime d'ancienneté a disparue de mes bulletins de salaire.

Cette prime est inscrite dans mes conventions collectives et également sur mon contrat de travail en ces termes : " une prime d'ancienneté viendra s'ajouter au salaire brut conformément à la convention collective "tourisme, agences de voyage".J

J'ai 13 ans et 4 mois d'ancienneté dans cette société.

Mon employeur m'adresse ce jour l'explication suivante :

A partir du moment où on dépasse le taux horaire soit 151.67, plus de brut calculé donc plus de prime d'ancienneté.

Exemple :

Juillet = 23 jours travaillés donc 23 jours x 7 heures = 161 heures. Donc j'ai dépassé 151 heures. Du coup, la prime d'ancienneté est annulé puisqu'il n'y a plus de brut.

Les autres mois il y avait que 21 ou moins donc nous n'étions pas dans le cas. Le but est qu'il ne faut pas dépasser 151 heures sinon on n'a plus le brut et donc on n'a plus la prime d'ancienneté.

J'avoue ne pas comprendre cette réponse et je ne trouve nul part un texte de loi qui ferait référence à cela.

Pourriez vous m'éclairer ?

je vous en remercie

Cordialement

Par **P.M.**, le **04/11/2020** à **10:39**

Bonjour,

L'employeur est dans l'erreur et son explication ne tient pas car la prime d'ancienneté doit bien être incluse dans le salaire pour l'indemnisation de l'activité partielle (chômage partiel) puisque c'est la même base que pour les congés payés...

Par **janus2fr**, le **04/11/2020** à **11:11**

[quote]

Du coup, la prime d'ancienneté est annulé puisqu'il n'y a plus de brut.

[/quote]

Bonjour,

Ca veut dire quoi "***il n'y a plus de brut***" ???

Par **Celingal**, le **04/11/2020** à **13:28**

Merci beaucoup pour vos réponses

Par **Julfreud**, le **06/01/2021** à **22:07**

Bonjour,

Mon employeur a oublié de recalculer ma prime d'ancienneté. Voulant rectifier son erreur, je reçois min bulletin de salaire et je vois que cette régularisation est notée sous forme "acompte".

Qu'elle est la modification exacte qui doit apparaitre sur mon bulletin de salaire? J'ai des problèmes notamment avec la caf car je touche l' AAH.... J'ai peur d'avoir également des soucis concernant la déclaration d'impôts, min employeur le soutient que c'est bien sous cette forme que doit apparaitre cette régularisation sur min bulletin de salaire

Merci pour votre réponse!

Par **P.M.**, le **06/01/2021** à **22:23**

Bonjour,

Je ne vois aucun rapport avec un acompte...

Il faudrait demander des explications à l'employeur par écrit pour qu'il vous réponde sous la même forme...

Par **Julfreud**, le **06/01/2021** à **22:36**

C'est fait mais celui-ci me soutien qu'il a bien fait et refuse d'apporter tout autre modification. Il me semble plutôt que l'intitulé devrait être "régularisation prime d'ancienneté " et non "acompte "

Si quelqu'un pouvait me confirmer, j'ai besoin d'arguments pour pouvoir lui répondre au plus juste...

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **06/01/2021** à **22:58**

C'est effectivement cet intitulé qui devrait figurer...

Vous pourriez prévenir l'employeur que vous allez consulter l'Inspection du Travail et éventuellement saisir le Conseil de Prud'Hommes...

Par **Julfreud**, le **06/01/2021** à **23:03**

Merci beaucoup, j'avais déjà abordé le sujet de l'inspection du travail et des prud'hommes
Bonne soirée et excellente année 2021 !

Par **janus2fr**, le **07/01/2021** à **07:26**

[quote]

je vois que cette régularisation est notée sous forme "acompte".

[...]

J'ai des problèmes notamment avec la caf car je touche l' AAH.... J'ai peur d'avoir également des soucis concernant la déclaration d'impôts

[/quote]

Bonjour,

Je ne vois pas bien en quoi le fait que cette prime apparaisse sous l'intitulé "acompte" puisse poser problème avec la CAF ou les impôts ?

Par **Julfreud**, le **07/01/2021** à **09:33**

Ils m'ont appelé pour demander des explications, je ne fais que relater les faits....